

Contrat d'engagements

ENTRE

L'agence/entreprise (Nom).....

SIRET

Spécialisée dans (prestations principales).....

Située à (adresse).....

Représentée par M/Mme

(Fonction).....

Nombre de collaborateurs :

Départements d'intervention :

Ci-après dénommé « nom agence/entreprise »

D'UNE PART,

ET

FREDON Ile de France, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire, a pour vocation la protection globale du végétal. Domiciliée 16B rue de Paris à Champlan (91160), représentée par Monsieur Thierry Guerin, Président, agissant au nom et pour le compte de FREDON Ile de France,

Ci-après dénommée « FREDON Ile de France »

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Arbre emblématique du patrimoine parisien et francilien, le platane est la première essence des rues de Paris, avec plus de 40% dans les plantations d'alignement, des rues, des jardins et cimetières.

Ce patrimoine végétal est aujourd'hui menacé par l'arrivée en 2019 du chancre coloré du platane dans la région, une maladie provoquée par un champignon touchant mortellement cet arbre.

Les entreprises des travaux publics et du paysage peuvent être impliquées dans la propagation du chancre coloré par leurs activités (terrassement, voirie, réseaux, débroussaillage, élagage, chocs par engins...). Ce champignon, hautement transmissible par les blessures (tronc, branches et racines) ainsi que par l'eau, tue le platane contaminé en 2 ou 3 ans. Il n'y a pas de moyen curatif de lutte, seul l'abattage permet de limiter les contaminations d'alignements entiers.

Après avoir détruit 70% du patrimoine arboré du Canal du Midi, soit 26 000 arbres d'un site classé UNESCO, le chancre est arrivé en Île-de-France.

On compte aujourd'hui 6 foyers : Antony (2019), 2 à Créteil (2020), Villejuif (2021), Pantin (2021), et Créteil à nouveau (2022).

A travers ce contrat, l'entreprise signataire souhaite apporter son soutien à la création d'un projet régional pour protéger les platanes du chancre coloré. De par ses activités, elle est concernée par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane.

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, l'Alimentation et de la Forêt (DRIAAF) et FREDON Ile de France – reconnue Organisme à Vocation Sanitaire du Végétal collaborent dans la création d'un parcours engageant les professionnels dans les pratiques limitant la propagation du champignon. ProtectPlatane© a pour objectifs :

- D'accompagner les entreprises des travaux publics et du paysage dans l'appropriation des connaissances et des méthodes pour protéger les platanes de ce champignon ;
- De distinguer les entreprises qui suivent ces protocoles et respectent les exigences réglementaires imposées par l'arrêté national de lutte ;
- D'associer les maîtres d'ouvrage à la lutte en leur permettant de choisir dans leurs projets d'aménagement et d'entretien, les maîtres d'œuvre qui ont été formés et qui ont les protocoles en place pour sensibiliser les équipes sur leurs chantiers.

L'entreprise/l'agence s'engage dans le processus de reconnaissance ProtectPlatane©

Par la signature de ce contrat, les 2 parties respectent les engagements suivants.

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE/ L'ENTREPRISE

Est appelée « agence », l'entité ayant son propre chiffre d'affaires, son directeur d'agence et un numéro SIRET. Un groupe ne peut pas s'inscrire à ProtectPlatane©. S'il souhaite s'afficher comme tel, le groupe doit engager toutes ses agences intervenant en Île-de-France.

L'agence s'engage à :

- Associer les services HQSE et communication au projet
- Engager un minimum de deux collaborateurs dans la formation ProtectPlatane©.
- Avoir toujours deux référents ProtectPlatane© présents
- Soutenir les deux référents dans le déploiement du référentiel qualité et dans les supports
- Favoriser l'organisation des audits et des contrôles
- Signaler à FREDON Ile de France toute suspicion du chancre
- Signaler tout travaux qui ont lieu dans les zones délimitées à la DRIAAF
- Informer FREDON Ile de France de tout départ de référents ProtectPlatane©
- Inscrire un nouveau collaborateur en formation en cas de départ d'un référent

ENGAGEMENTS DE FREDON ILE DE FRANCE

FREDON Ile de France s'engage à :

- A organiser un volume suffisant de sessions pour former les futurs référents ProtectPlatane©
- Auditer un chantier de l'agence et partager le rapport d'audit
- Contrôler au moins une fois l'agence et lui envoyer le rapport de contrôle
- Délivrer l'attestation de réussite aux référents ProtectPlatane© si l'audit est réussi
- Retirer l'agence de la liste ProtectPlatane© si le résultat du contrôle insuffisant
- Alerter les référents des nouveaux foyers et les informer des actualités liées au chancre (modifications de réglementations, partage d'expérience)
- Répondre aux questions des référents à protectplatane@fredonidf.com
- Référencer l'agence ProtectPlatane© sur la page internet dédiée avec ses coordonnées commerciales et le lien vers son site internet

ENGAGEMENTS DES REFERENTS PROTECTPLATANE

Le référent ProtectPlatane© s'engage à :

- Suivre attentivement la formation de départ
- Rédiger un plan d'actions réaliste de déploiement des connaissances et du référentiel sur les chantiers
- Déployer le plan d'actions jusqu'à atteindre les objectifs du référentiel
- Organiser avec FREDON Ile de France l'audit d'attribution ProtectPlatane©
- Si réussi, il sera reconnu référent ProtectPlatane© pendant 3 ans
- Maintenir les exigences du référentiel dans la durée
- Réaliser 10 audits blancs par an
- Envoyer aux deux référents contact de leur agence les audits blancs et les déclarations de travaux à la DRIAAF en novembre pour qu'ils puissent préparer le bilan annuel

Les deux référents contact ProtectPlatane©:

En plus des actions ci-dessus, ils s'engagent à :

- Recenser les actions de sensibilisation qu'il y a eu au cours de l'année sur le fichier de recensement fourni par FREDON Ile de France
- Préparer le rapport annuel de l'Agence ProtectPlatane© en rassemblant tous les audits blancs des référents et les déclarations de la DRIAAF en ajoutant le fichier de recensement
- Envoyer le bilan annuel en décembre à l'adresse protectplatane@fredonidf.com

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Ce contrat prendra effet à compter de la date de la signature par les deux Parties. Il ouvre l'accès au processus d'attribution ProtectPlatane©. Il pourra subir des mises à jour pour le projet, le signataire en sera informé et pourra à tout moment rompre le contrat en informant protectplatane@fredonidf.com .

MODALITES TECHNIQUES

1. Les référents ProtectPlatane©

Pour que l'agence puisse plus facilement réussir les audits et rester ProtectPlatane© sur toute sa durée de validité, nous conseillons de choisir des référents suivant ces qualités :

- ✓ Cadres : ils/elles pourront utiliser leur autorité pour déployer les protocoles
- ✓ Pérennité : ils/elles sont susceptibles de rester 3 ans de plus dans l'agence

Si l'agence a plusieurs pôles, nous recommandons un référent par pôle pour faciliter le déploiement des connaissances sur les chantiers. Il faudra alors désigner les deux référents contacts en charge de rassembler les pièces du bilan annuel.

2. La formation ProtectPlatane©

Obligatoire pour être référent, elle dure 1 journée dans les locaux de FREDON Ile de France. Les thématiques abordées :

- ✓ Identifier les platanes et pouvoir soupçonner le chancre
- ✓ La réglementation et comment l'appliquer
- ✓ La localisation des foyers en Ile de France et déterminer les zones délimitées
- ✓ Déployer les informations (désinfection mode d'emploi, affiches de sensibilisation, quart d'heure) au sein de son agence
- ✓ Les protocoles de protection des platanes

L'inscription est validée, sous réserve de places disponibles, à réception du contrat signé, des bulletins d'inscription et du devis signé.

Une convention de formation vous sera adressée.

Les prochaines dates sont disponibles sur le site internet de FREDON Ile de France.

3. Les documents de référence

Les référents reçoivent des documents pour leur permettre de déployer les connaissances plus facilement et pour justifier de ProtectPlatane© :

- ✓ Une grille d'audit blanc du référentiel de conformité ProtectPlatane©
- ✓ Un Mode d'emploi prophylaxie pour aider les chefs de chantiers à suivre les protocoles
- ✓ Une affiche de sensibilisation ProtectPlatane© pour les lieux d'accueil et de rassemblement
- ✓ Un mémo « Speech de sensibilisation » pour les quarts d'heure
- ✓ Cahier type de désinfection pour la traçabilité

4. Conditions d'attribution ProtectPlatane©

1/ Au moins deux référents de l'agence ont suivi la formation chez FREDON ProtectPlatane©

2/ Au moins deux référents formés sont en poste

3/ Audit d'attribution : se déroule sur un chantier avec au moins un référent.

- ✓ 0 cas de non-conformité critique
- ✓ 0 cas de non-conformité majeure
- ✓ 0 cas de non-conformité mineure

Rattrapage :

Si 1 mineure et/ou entre 1 et 3 cas de non-conformités majeures, l'agence peut envoyer un plan d'actions à FREDON. S'il est validé par le Comité de Pilotage, elle obtient tout de même ProtectPlatane©.

5. Modalités de distinction ProtectPlatane©

- ✓ Une attestation de réussite Référent ProtectPlatane© une fois l'audit réussi avec période de validité de 3 ans
- ✓ Un brassard « Référent ProtectPlatane »
- ✓ Un logo Agence ProtectPlatane© numérique
- ✓ Référencement de l'agence sur le site fredonidf.com / les agences engagées ProtectPlatane©

6. Bilan annuel

Les référents envoient chaque fin d'année un bilan synthétique regroupant :

- ✓ Le recensement des actions de sensibilisation
- ✓ Les déclarations de travaux à la DRIAAF en zone délimitée
- ✓ 10 audits blancs par référent
- ✓ Une attestation de présence des deux référents contact par l'employeur

7. Durée de validité ProtectPlatane©

3 ans (visible sur les attestations de réussite des référents)

Sauf conditions de suppression Cf 13.

8. Modalités de signalement de suspicion

Les agents de travaux et autres collaborateurs s'engagent à signaler toute suspicion de chancre à FREDON Ile de France en envoyant par email la photo et la localisation de l'arbre. Les symptômes déclenchant la suspicion sont :

- Seul un arbre ou plusieurs d'un alignement entier est ou sont sans feuilles/feuilles réduites
- Flamme brun violet verticale sur le tronc
- Nécrose dans le bois

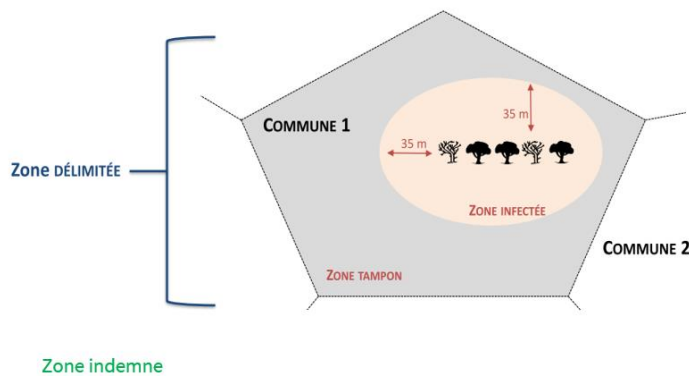
Envoyer la photo et les informations à : serviceinspection@fredonidf.com

9. Modalités de signalement des travaux

Toute(s) la/les commune(s) où se trouve la zone infectée se nomme(nt) la zone délimitée. Il est obligatoire de déclarer au minimum 15 jours avant les travaux à la DRIAAF. Le formulaire de déclaration se trouve sur le site de la DRIAAF : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/chancre-colo-re-du-platane-ceratocystis-platani-r530.html>

10. Les zones

- La zone infectée : 35 m à 50m selon les risques autour de/ des arbres malades
- La zone délimitée : toute la commune /les communes où se trouve la zone infectée
- La zone tampon : la délimitée sans la zone infectée
- La zone indemne : sans foyer



ProtectPlatane© ne forme pas à l'intervention sur arbre malade et ni sur zone infectée. Ces parties sont gérées par la DRIAAF.

Une agence ProtectPlatane© travaille avec des mesures limitant les risques de propagation sur les zones tampons et indemne.

11. Conditions de maintien : Les audits de contrôle à mi-parcours

Pendant ces trois ans, l'agence reçoit au moins un contrôle sur chantier réalisé par FREDON.

- ✓ 0 cas de non-conformité critique
- ✓ 0 cas de non-conformité majeure
- ✓ 0 cas de non-conformité mineure

Rattrapage :

Si entre 1 et 2 cas de non-conformités majeures, l'agence peut envoyer un plan d'actions à FREDON. S'il est validé par le Comité de Pilotage, l'agence reste ProtectPlatane©.

12. Les Contrôles de Mesures Ordonnées (CMO)

La zone sur un rayon de 35 mètres entourant un arbre infecté est appelée zone infectée. Tous les travaux deviennent interdits et doivent donc faire l'objet de dérogation préfectorale si nécessaire. La terre est considérée polluée et ne peut plus être déplacée sur une durée de 10 ans.

Si la dérogation est obtenue, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt est compétente pour réaliser les Contrôles de Mesures Ordonnées. Un écart sur les mesures de prophylaxie obligatoires peut faire l'objet d'une contravention et engendre l'exclusion de ProtectPlatane©.

Ces Contrôles de Mesures Ordonnées ne concernent pas les entreprises qui gèrent l'arbre malade.

13. Conditions de suppression Protectplatane©

- Il n'y a plus de référents formés au sein de l'agence
- Non-application du plan d'action de rattrapage d'audit ou de contrôle
- Non-réception du bilan de fin d'année
- Un cas de non-conformité critique a été rapporté lors d'un contrôle : audit ou contrôle
- Non-signalement de travaux dans une zone délimitée à la DRIAAF
- Des dommages graves sur les arbres présents sur le chantier même autre que platane qui irait à l'encontre de l'image « ProtectPlatane© »
- La période de validité est arrivée à terme et aucun référent n'est inscrit à la prochaine session de formation
- Défaut de paiement

14. Modalités d'exclusion

L'agence est retirée du site de référence

Elle n'a plus le droit d'utiliser le logo et peut être poursuivie si elle continue à l'utiliser alors qu'elle n'est plus sur le site de référence des agences ProtectPlatane©

15. Comité de pilotage et comité technique

Le comité de pilotage est composé de FREDON Ile de France et de la Direction Régionale de l'Alimentation et de la Forêt. Il se réunit 3 fois par an pour analyser les rapports d'audits et de contrôle. Il a le pouvoir d'attribution et de retrait de ProtectPlatane©.

Le comité technique sera composé au fur et à mesure des acteurs intervenant dans la protection des platanes en Ile-de-France. Il aura pour objectif de rassembler les dernières innovations et techniques d'organisation, de prophylaxie, de relevé et de diagnostic.

MODALITES FINANCIERES

Premier paiement :

- Frais d'adhésion : 2200 euros HT incluant l'audit d'attribution
- Frais de formation : 450 euros NT par référent

Si obtention de ProtectPlatane©, l'agence recevra le devis pour l'audit de suivi entre la première et la deuxième année de validité.

Deuxième paiement n+1 :

- Frais d'audit de suivi : 1200 euros HT

1. Conditions de renouvellement

Les attestations nominatives « Référents ProtectPlatane » sont valides 3 ans. Tant que deux référents sont en poste l'agence est affichée. Pour renouveler, elle doit inscrire à nouveau au moins deux personnes en formation même si ce sont les mêmes personnes pour les mises à jour.

A partir du 2^{ème} cycle, l'agence bénéficie d'une ristourne de 30% sur les frais d'adhésion :

Premier paiement :

- Frais d'adhésion : 2200 euros – 30% = 1540 euros HT
- Frais de formation : 450 euros /référent NT

Deuxième paiement :

- Frais d'audit de suivi à 1200 euros HT

MODALITES DE PAIEMENT :

RIB FREDON Ile de France :

Crédit Agricole Île-de-France

Domiciliation : 18206 00027 37709962001 76

IBAN : FR76 1820 6000 2737 7099 6200 176

Code BIC : AGRIFRPP882

RDV VALIDATION CHOIX DES REFERENTS

Pour valider le dossier d'inscription, un rdv téléphonique est obligatoire avec la personne qui a choisi les futurs référents ProtectPlatane©. Merci de renseigner ces coordonnées :

Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone

CONTACTS UTILES AU PROJET

	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Directrice.eur d'agence			
Responsable HQSE			
Service Communication			
Responsable formation			
Facturation			
Suivi des paiements			

LES REFERENTS

Référents contact :

Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone

Référents supplémentaires :

Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone
Fonction	Nom et Prénom	Adresse email	Téléphone

SIGNATURES

Date

Le président de FREDON Ile de France,

Thierry GUERIN

Date

Le directeur de l'entreprise ou de l'agence
« nom »,

M/Mme